



Ouvrons le débat

Bonjour à tous,

Le mardi 26 janvier 2021, une réunion de CSE Central extraordinaire s'est tenue. L'avis du CSE Central a été sollicité sur deux mesures :

- 1- La possibilité d'ouvrir la phrase de recueil des souhaits des salariés pour les départs volontaires dans le cadre du volontariat de substitution.
- 2- La possibilité d'ouvrir la phase de recueil des souhaits des salariés dans le cadre du départ volontaire en retraite.

FO, la CFDT, la CFE/CGC et la CFTC ont validé les mesures ci-dessus lors de la réunion de CSE Central ce qui a réjoui la société ELIOR Entreprises. Cela présage qu'une signature concernant l'accord majoritaire par les Organisations Syndicales dites représentatives n'est plus qu'une question de jours et cela même si l'accord ne comporte que de très légères mesures sociales par rapport à la situation que vont vivre les salariés, aux familles détruites, à tous ceux qui vont se retrouver sans travail, etc.

Il ne serait pas entendable dans cette situation que soient validées en CSE Central des dispositions découlant de l'accord majoritaire pour ensuite prétendre ne pas être signataire de celui-ci. **Les jeux sont déjà faits** et nous l'avons déjà relevé dans notre document « pôle SUD » du mois de septembre 2020, le sacrifice de certains salariés n'est plus à en douter une option, mais une réalité.

Ces Organisations Syndicales n'œuvrent pas pour vous, mais pour leur propre intérêt et l'on vous expliquera qu'il valait mieux cela que rien. Faux, il y avait d'autres solutions et d'ailleurs le rapport SECAFI en fait état.

À SUD ELIOR Entreprises nous avons sollicité l'entreprise afin que des négociations sérieusement sans délais notamment sur la prime de supra légales soient négociées par rapport aux indemnités légales et de façon nettement supérieure. Lorsque l'on voit ce que sont capables de réaliser la société BRIDGESTONE. C'est un accord exemplaire qui **prévoit 46 500 € d'indemnités, plus 2500 € par année d'ancienneté plus les indemnités légales**. Lorsqu'on a des Organisations Syndicales frileuses comme à ELIOR Entreprises, on obtient que des miettes.

Le fait de donner un avis favorable conforte la position de la société ELIOR Entreprises qui aujourd'hui **mercredi 27 janvier 2021** a entamé sa dernière réunion de négociation. **Le jeu de la pression afin d'obtenir des avancées significatives est tombé à l'eau**. Aujourd'hui, ils sont quasi sûrs d'obtenir un accord majoritaire signé. Une véritable aubaine pour l'entreprise et une tristesse pour les salariés qui vont être licenciés.